

Quand l'idéologie néolibérale s'attaque au monde de la recherche pour en tirer profit

En vingt-cinq ans, le processus de Bologne et les directives successives ont transformé le doctorat, avec pour objectif de le mettre au service de l'économie et de l'innovation, en privilégiant l'approche par compétences. Les bases que l'on retrouve dans le rapport Pommier-Lazarus de novembre 2024 étaient déjà posées.

Par **STÉPHANIE ROSSANO**,
responsable du secteur Recherche

Le processus de Bologne, signé en 1999, vise à opérer un rapprochement des systèmes d'études supérieures. Mais ce n'est que lors de la conférence ministérielle de Berlin, en 2003, que l'EHEA¹ fait entrer le doctorat comme troisième cycle du processus en soulignant l'importance de la recherche dans l'enseignement supérieur². En 2005, dans la déclaration de Bergen³, le développement du doctorat apparaît déjà comme une nécessité liée au marché de l'emploi (« *Nous encourageons les universités à veiller à ce que leurs programmes de doctorat favorisent la formation interdisciplinaire et le développement de compétences transférables, répondant ainsi aux besoins du marché du travail au sens large* »). Le lien avec les autres secteurs de la recherche doit être amplifié (« *Dans l'optique d'obtenir de meilleurs résultats, nous reconnaissons la nécessité d'améliorer la synergie entre le secteur de l'enseignement supérieur et les autres secteurs de la recherche dans nos pays respectifs, ainsi qu'entre l'EHEA et l'espace européen de la recherche (ERA)* »), l'approche par compétences doit être utilisée et les compétences doivent être transférables. Les doctorants sont toujours considérés comme des étudiants, mais aussi comme des « *chercheurs en début de carrière* ».

Il est également question de la nécessité d'un encadrement transparent et d'une évaluation des « *compétences générales* ». Le nombre de doctorants doit augmenter. Les bases de ce que l'on retrouve en 2024 dans le rapport Pommier-Lazarus étaient ainsi posées. En 2005 également, les principes de Salzbourg I⁴ ont été établis comme bases communes pour les réformes du doctorat dans chaque pays. Les conférences ministérielles de Londres en 2007⁵ et du Benelux en 2009⁶ reprennent les discours tenus lors des éditions précédentes. En 2009, il est fait mention de promouvoir l'innovation et la créativité dans la société. S'ensuit la publication des principes de Salzbourg II⁷, en 2010, et d'un rapport, en juin 2011, sur le doctorat en Europe⁸, intitulé « *Towards a common approach* ».

« FAÇONNER LA FORMATION DOCTORALE »

L'objectif est de mettre le doctorat au service de l'économie (« *Il est important de privilégier la formation doctorale, car c'est cette qualification qui devrait permettre aux chercheurs d'accéder à un large éventail de secteurs d'emploi* ») et de l'innovation (« *L'opportunité existe maintenant de se projeter dans l'avenir et de façonner la formation doctorale dans le cadre de la politique de l'Union de l'innovation* »). Le lien avec l'innovation est réaffirmé lors de la conférence ministérielle de Paris en 2018⁹ et une liste des qualifications attendues en fin de doctorat est donnée¹⁰. ■

En 2005, le développement du doctorat apparaît déjà comme une nécessité liée au marché de l'emploi.

1. European High Education Area, espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).

2. ehea.info/Upload/document/ministerial_declarations/2003_Berlin_Communique_English_577284.pdf.

3. ehea.info/Upload/document/ministerial_declarations/2005_Bergen_Communique_english_580520.pdf.

4. www.eua.eu/publications/positions/salzburg-2005-conclusions-and-recommendations.html.

5. ehea.info/Upload/document/ministerial_declarations/2007_London_Communique_English_588697.pdf.

6. ehea.info/Upload/document/ministerial_declarations/Leuven_Louvain_la_Neuve_Communique_April_2009_595061.pdf.

7. www.eua.eu/publications/positions/salzburg-ii-recommendations.html.

8. www.hrk.de/fileadmin/redaktion/hrk/02-Dokumente/02-05-Forschung/Forschermobilitaet/Report_of_Mapping_Exercise_on_Doctoral_Training_FINAL.pdf.

9. ehea.info/Upload/document/ministerial_declarations/EHEAParis2018_Communique_final_952771.pdf.

10. ehea.info/Upload/document/ministerial_declarations/EHEAParis2018_Communique_AppendixIII_952778.pdf.

